

comment pourriez-vous jouer ? C'est donc parce que nous travaillons que vous pouvez vous amuser aujourd'hui, et ce sera un jour parce que vous travaillerez, que vos enfants pourront s'amuser ; c'est ainsi que le travail doit toujours précéder le plaisir.—Mais papa, continua-t-il, je pourrais bien ne pas aller à l'école et me jouer toute la journée, ce que j'y apprendis ne me donne pas de pain.—Non, il ne vous en donne pas pour ce moment où vous n'en avez pas besoin, puisque je suis là pour vous en donner, mais il vous met en état d'en gagner plus tard, lorsque vous ne m'aurez plus pour suffire à tous vos besoins. Si vous ne faisiez ni n'appreniez rien pendant votre enfance, en outre que vous auriez contracté par là des habitudes de fainéantise et de dissipation qui vous rendraient peu propre au travail pour la suite, votre ignorance et votre paresse vous exposeraient journellement à faire de lourdes bêtises qui vous ruineraient en peu de tems, et devenu pauvre, vous seriez obligé, pour gagner votre misérable vie, à un travail beaucoup plus fort, et qui ne vous laisserait aucun moment pour vous amuser.—Cependant, papa, ajouta le petit drôle, les riches ne travaillent pas.—C'est-à-dire, mon anii, lui répondis-je qu'ils ne font pas les mêmes travaux que nous ; tout le monde ne peut travailler à la terre ; il faut qu'il y ait des marchands pour acheter nos denrées, et nous vendre celles que nous ne trouvons pas chez nous ; il faut qu'il y ait des soldats pour défendre le pays, des juges pour régler les procès et punir les malfaiteurs ; des administrateurs pour veiller aux intérêts publics.—Oui, reprit-il, mais M. de Calabre, qui habite ce beau château à deux lieues d'ici, ne fait rien de tout cela ; il chasse toute la journée ; à coup sûr il ne travaille jamais.—D'abord, s'il ne travaille plus beaucoup maintenant, certainement il a travaillé étant jeune, et beaucoup plus que vous n'avez à le faire vous-même en ce moment ; car les gens de sa condition ont beaucoup plus de choses à étudier que nous autres, et ils ne peuvent pas les ignorer sans se condamner au ridicule et sans se voir privés d'une grande partie des avantages qu'ils pourraient retirer de leur naissance et de leurs richesses ; mais en outre, comment savez-vous qu'il ne travaille jamais ? croyez-vous donc qu'il n'y ait d'autre occupation que celle de manier la pelle et la pioche ou de conduire une charrue ? n'a-t-il pas des comptes à régler avec son fermier, des baux à renouveler, des terres à améliorer ? n'est-il pas vrai que plus il est riche et plus il a besoin de surveiller tous ceux qui ont affaire à lui, depuis le dernier de ses domestiques jusqu'à son intendant, sans quoi il serait volé et pillé de toutes parts et bientôt ruiné. Mais toutes ces obligations sont peu de chose auprès de celle qui lui restent à remplir encore, s'il veut s'acquitter dignement de tous les devoirs de son état. Ce n'est pas pour lui seul en effet, qu'il est riche : Dieu ne lui a donné tous les biens qu'il possède, que pour qu'il en fit part aux pauvres ; il doit veiller à tous leurs besoins ; c'est à lui principalement qu'il appartient d'intimider le vice et d'encourager la vertu ; il n'est placé au-dessus de tous ceux qui l'entourent, que pour être leur père, leur protecteur et leur guide : croyez-vous, mon ami, qu'on puisse dire d'un homme chargé de telles obligations, qu'il n'a rien à faire ? De quelque manière qu'il s'en acquitte, elles ne sont pas moins les siennes, et dans la justice, il ne peut pas plus s'en dispenser que vous d'aller à l'école, et moi de mener ma charrie : s'il agit autrement, ce que j'ignore, car celui qui juge sur les apparences, juge souvent mal, il en répondra à Dieu qui a voulu, que tout homme fût assujéti à un travail, et qui a imposé à chacun de nous celui par lequel il lui plaît de nous faire concourir au bien général de la société."

L'étonnement de M. de Verzure en entendant un simple paysan raisonner d'une manière que n'auraient pas désavouée bien des gens de la ville qui se disent instruits, allait toujours en croissant : il n'aurait pas moins l'air de candeur et de naïveté avec lequel ce brave homme racontait des choses qui lui faisaient autant d'honneur ; son estime pour lui vint à un tel point, qu'il ne put s'empêcher de lui témoigner par des expressions et des compliments que le modeste Renaud trouva outrés : "Mon Dieu, monsieur, lui répondit-il, vous avez de moi une idée que je ne mérite pas ; si je n'avais pas été si ignorant en me mariant, je n'aurais peut-être pas aussi bien réussi ; car j'aurais probablement trop compté sur mes forces ; mais comparant mon incapacité aux devoirs que j'espérais avoir bientôt à remplir, je résolus de m'aider des conseils d'un homme sage et qui méritait toute ma confiance ; je ne pouvais trouver mieux, sous tous les rapports, que M. Caron, notre curé ; je lui demandai de vouloir bien m'indiquer les principales règles que je devais suivre pour rendre mes enfants d'honnêtes gens, et surtout de bons chrétiens ; il me les donna, je les méditais et elles ont porté leur fruit.

—Mais ce qui m'étonne, c'est que le soin de vos travaux vous ait laissé le tems de vous livrer à de telles méditations.

—Eh, mon Dieu, monsieur, qui a plus le tems de méditer qu'un labourcur qui passe la plus grande partie de ses journées dans les champs, seul avec ses chevaux ? ses affaires sont simples et ne demandent pas de grandes combinaisons d'esprit ; pour peu qu'il aime mieux penser à quelque chose de solide et d'honnête que passer son tems à jurer, à chanter de mauvaises chansons ou à ourdir quelque malice pour s'enrichir aux dépens d'autrui, je vous réponds qu'il ne manque pas de loisir, en suivant les sillons qu'il trace, pour s'occuper de pensées sérieuses. C'était ainsi que je repassais dans ma mémoire les leçons de notre digne curé, que je prévoyais les occasions dans lesquelles je pourrais les mettre en exécution et que j'arrangeais ainsi par avance mon plan dans ma tête : quand il me venait à l'esprit quelque difficulté que je ne pouvais pas résoudre, j'en faisais part, le dimanche suivant, à M. Caron, qui me donnait les explications nécessaires, et ainsi préparé par une longue étude, j'ai pu me livrer ensuite avec fruit à l'éducation de mes enfans.

—Si tous les parens vous ressemblaient, M. Renaud, lui dit M. de Verzure avec une émotion qu'il ne pouvait plus maîtriser, la terre aurait bientôt changé de face, et la vertu régnant dans tous les cœurs procurerait aux hommes un bonheur continu et véritable qu'ils ne trouveront jamais dans les excès auxquels ils s'abandonnent. Mais s'il est impossible de se livrer à un tel espoir, moi du moins, je veux suivre exemple ; bientôt, je l'espère, je serai père aussi ; et comme vous, je veux dès aujourd'hui me préparer d'avance à en remplir dignement les devoirs.

M. de Verzure tint sa parole, et, comme son fermier, il eut des enfans qui firent la joie et la consolation de ses vieux ans.

FIN.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

A CONSTRUIRE à St. ATHANASE, une EGLISE en pierre, de 126 pieds de long sur 60 de large à l'intérieur ; les murs devront être de 30 pieds de haut, hors de terre, et, la SACRISTIE de 34 pieds de long, sur 26 de large, aussi à l'intérieur.—Le tout mesure française. L'entreprise sera donnée le 15 MAI prochain à 10 HEURES A. M. à celui ou ceux qui auront fait les propositions les plus avantageuses.

Pour les plan, devis et conditions, s'adresser à M. J. GRAVEL, curé de Ste. St. Athanase 15 avril 1845.

NOYÉ.

NOYÉ, le 11 MARS dernier, près de l'Isle St. Paul, JOSEPH ENO, de la paroisse de Montréal. Signalement : homme de cinq pieds et demi, teint brun, cheveux noirs, surtout de drap couleur de tabac, veste carottée noire et verte, culotte grise d'étoffe américaine, chemise de diamme rayé, casque de loutre, une montre d'argent à patentes, marquée "Joseph Eno."

Son cheval et sa voiture sont décrits comme suit : Sleigh peint en vert, à double siège, cheval sous poil noir avec harnais complet à bossettes blanches. Les messieurs du clergé ou autres personnes sont priés d'en donner avis au Supérieur du séminaire de Montréal, Messire Quiblier, aussitôt qu'il viendra à leur connaissance qu'il a été retrouvé, sans le faire inhumer, attendu que les parens du défunt désirent qu'il soit inhumé à St. Michel de Lachiso. S avril.

ON demande un MAITRE D'ECOLE à l'INDUSTRIE. Celui qui saurait le français et l'anglais serait préféré à celui qui ne parlerait que la première langue. Pour les conditions, on pourra s'adresser au village de l'Industrie, à M. MANSEAU, V. G. curé, ou aux SYNDICS du même lieu.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,
Rue Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et de
CANADA GAZETTE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces. —Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, }
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, } PRÉFÈRES.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.